



/

ECOLE INTERCOMMUNALE DE TRIATHLON
DE PONTHIERRY

Protocole mis en place pour la réalisation des entraînements de l'Ecole Intercommunale de Triathlon de Ponthierry

Ce document est diffusé aux adhérents de l'association sportive EIT PONTIERRY afin de leur présenter de manière synthétique les conditions de réalisation des entraînements pendant la période de COVID. Il intègre les règles transmises par les gestionnaires des équipements (Mairie de Saint Fargeau Ponthierry) auxquels l'association a accès ainsi que les préconisations de la FFTRI.

En réunion de bureau en date 4 septembre 2020, Franck ESCOMEL a été nommé référent COVID pour notre association. Sa mission est de renseigner tant que besoin les adhérents sur les conditions édictées ci-après.

En signant le dossier d'inscription, chaque membre de l'association s'engage sur la prise de connaissance de ce protocole et le respect de sa mise en œuvre.

Règles communes aux entraînements dans les 3 disciplines.

- Le club doit être en mesure de donner la liste des personnes ayant participé aux entraînements en cas de détection d'un cas COVID. Pour disposer de ces informations le club met en place un registre de présence géré par l'entraîneur en format papier.
- A chaque début d'entraînement, chacun se rapproche de l'entraîneur pour manifester sa présence et figurer sur le registre.
- Les rassemblements seront organisés de sorte à constituer tant que possible des groupes de 10 personnes en respectant les consignes de l'entraîneur et les préconisations de la FFTRI. Ce nombre limite de 10 personnes.
- Avant et après les phases actives d'entraînement, le port du masque est obligatoire (à partir de 11 ans).
- A tout moment il convient de respecter les distanciations et d'appliquer les gestes barrières.

Règles spécifiques pour les entraînements de natation s'ajoutant aux règles communes.

Les principales règles sont édictées par le gestionnaire de l'équipement (Mairie de Saint Fargeau Ponthierry). En plus des règles communes aux trois disciplines, il convient de :

- Se laver les mains avec du gel hydro-alcoolique à l'entrée du bâtiment
- Respecter le parcours au sein de l'équipement
- Prendre une douche savonnée avant d'aller dans le bassin
- Les casiers ne seront pas utilisables et les effets personnels seront entreposés sur le bord du bassin comme défini dans le protocole de l'établissement

Des règles additionnelles pourront être précisées.

Règles spécifiques pour les entraînements de course à pied s'ajoutant aux règles communes.

- Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition pour les adhérents qui le souhaitent
- L'échauffement et l'entraînement sont réalisés tant que possible par groupes de niveau

Distance de 2 mètres en phase dynamique de la course à pied

Règles spécifiques pour les entraînements vélo s'ajoutant aux règles communes.

- Pendant la séance

Distance de 2 mètres en phase dynamique de vélo

Aucune indication ne fait la relation entre les règles à appliquer et le niveau de zone rouge (état en date de début septembre 2020).

Décision des règles applicables pour l'association

Considérant ces éléments, nous décidons d'appliquer strictement les règles qu'il nous semble possible de mettre en œuvre de manière réaliste :

- Pratique en groupe de 10 personnes
- Distance de 2 mètres en phase dynamique de la course à pied
- Distance de 2 mètres en phase dynamique de vélo